

Le chien guide formé au centre des Amis des Aveugles et Malvoyants est offert à la personne non-voyante. Le coût de sa formation, frais de vétérinaire et de nourriture inclus tout au long de sa vie, s'élève à quelque 25.000 euros. S'il est partiellement financé par des subsides publics, la générosité des donateurs apporte le complément nécessaire.

Plus globalement, le financement de l'asbl est assuré à hauteur de 50% par les dons et les legs.

Vous aussi souhaitez soutenir Les Amis des Aveugles et Malvoyants dans l'accomplissement de leur objet social ? Plusieurs possibilités existent.



Une équipe à votre écoute

Jean-Michel Razée, stagiaire notaire
Julie Flament et Célia Rossini, assistantes

Pour toutes questions relatives aux legs, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par courriel ou à commander notre brochure spécifique au moyen du coupon ci-joint.



BE49 0017 0000 0071

■ L'ASSOCIATION EN BREF

Forte de son expérience et animée par sa volonté d'offrir des prestations et des infrastructures de la plus haute qualité, l'œuvre fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants développe une offre intégrée de services thérapeutiques et d'accompagnement unique en Belgique. Tout enfant ou adulte confronté à un problème visuel aigu ou à la cécité y trouve réponse à ses besoins particuliers.

Cette offre intégrée de services se concrétise au travers de la complémentarité des divers départements : aide sociale, service d'accompagnement, centre de réadaptation, centres de formation pour chiens guides (Mons, Coxyde), entreprise de travail adapté et centre de transcription adaptée. L'offre est complétée par une résidence pour personnes âgées et un service résidentiel pour adultes.

Les Amis des Aveugles et Malvoyants améliorent aussi la qualité de vie des personnes déficientes visuelles par de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs. Elle est très réputée pour l'adaptation de films en français et en néerlandais ainsi que pour l'accessibilité à la culture.

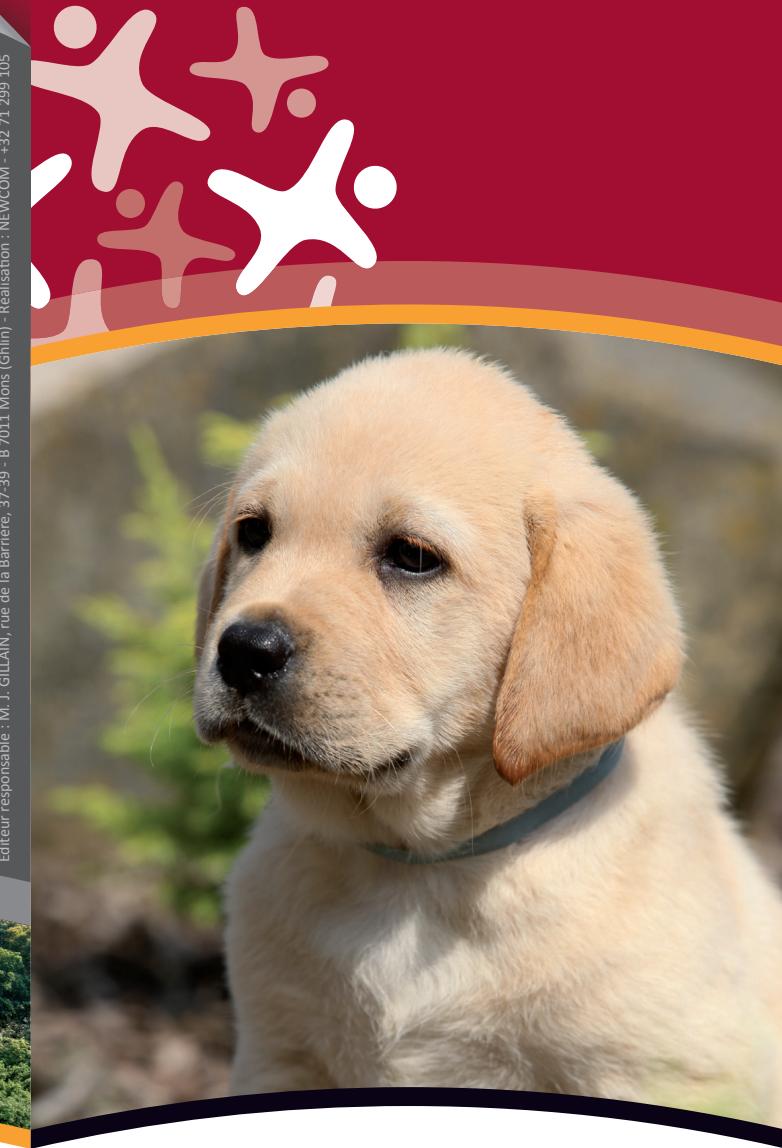


Œuvre fédérale

Les Amis des Aveugles et Malvoyants A. S. B. L.

Directeur général : Jean-Yves Gego

Rue de la Barrière, 37-39 • B-7011 MONS (GHLIN)
Tél. : +32 (0)65 40 31 24 • Fax : +32 (0)65 40 31 09
dons-legs@amisdesaveugles.org • www.amisdesaveugles.org





► VISION ET MISSIONS

Association philanthropique trouvant son origine à la fin du XIXème siècle, l'œuvre fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants agit pour soutenir l'autonomie de la personne déficiente visuelle, et ce, sans distinction aucune, dans toutes les dimensions de sa vie privée, professionnelle, sociale et culturelle. L'inclusion des non et malvoyants tant enfants qu'adultes dans la société a toujours été et restera sa philosophie.

Active sur tout le territoire belge, elle fonde son action autour de trois missions principales :

- Développer et maintenir l'autonomie des personnes non et malvoyantes et leur permettre de prendre place dans la vie socio-économique et culturelle.
- Soutenir les actions visant à la reconnaissance et au respect des droits des personnes déficientes visuelles.
- Informer et sensibiliser à la réalité du handicap visuel.

► POUR SOUTENIR NOTRE ACTION

► PARTICULIERS

• Devenez famille d'accueil

Vous pouvez accueillir un chiot sélectionné pour la formation de chien guide. Les frais vétérinaires et de nourriture sont pris en charge par l'association.

• Faites un don

Versez un don d'un montant minimal de 40 € par année civile. Même fractionné en plusieurs versements, il vous donne droit à une réduction d'impôt de 45%. L'association est habilitée à délivrer une attestation fiscale.

• Faites un legs

L'association est habilitée à accepter les legs. Elle est soumise aux droits de succession mais leurs taux sont réduits. Si vous décidez de léguer des biens à notre association, nous vous conseillons de rédiger un testament (olographe, authentique ou international) qui vous permettra de décider librement de la destination de vos biens.

Quelle que soit la formule choisie, il est toujours préférable de demander conseil à votre notaire ou à notre équipe spécialisée.

► SERVICES CLUBS

• Parrainez un chien guide

Le chien guide parrainé sera offert à une personne déficiente visuelle.

► ENTREPRISES

Inscrivez nos objectifs d'accessibilité culturelle (cinéma et musée adaptés) dans votre politique de mécénat ou de responsabilité sociétale.